

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MONSIEUR PHILIPPE
POUSSIN, 1^{ER} ADJOINT**

Le Maire de EYNE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2122-23 qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20/03/2026, fixant à 3 le nombre des adjoints au Maire,

Vu la délibération du 20/03/2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire aux termes de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences.

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints avec M. Philippe POUSSIN en qualité de premier adjoint au maire, en date du 20/03/2026;

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 1^{er} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est donné délégation de fonction à M. Philippe POUSSIN, 1^{er} adjoint pour exercer les attributions suivantes :

Domaine de la communication, promotion et gestion de l'information :

- En charge de la communication institutionnelle et touristique de la mairie et de la Regie Patrimoine et Environnement
- En charge des outils de gestion de l'information et de communication auprès des habitants et partenaires
- Suivi et administration du site internet de la collectivité/réseaux sociaux et autres supports de diffusion de l'information.
- Suivi de l'organisation des événements institutionnels (inauguration, cérémonies...)
- Suivi des actions de promotion commune des activités touristiques avec le réseau de partenaires

Domaine des Travaux :

- Suivi des travaux en régie réalisés par le personnel communal, suivi du planning des agents, participation à l'élaboration de la feuille de route des agents.
- Suivi du déneigement et du plan de déneigement prévu sur la commune.

Domaine lié à la station de ski du Cambre d'Aze

- En charge de la coordination des actions communales en lien avec la station de ski et des relations partenariales avec la SPL TRIO.

Domaine lié à la Réserve communale de sécurité civile (RCSC) -Plan de sauvegarde (PSC):

- Chargé du suivi du Plan de Sauvegarde Communale et de l'élaboration et du suivi d'une réserve communale de sécurité civile

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à M. Philippe POUSSIN, adjoint, à l'effet de signer tous les documents qui sont liées aux affaires énoncées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3 : La secrétaire générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales

Fait à EYNE, le 24/03/2026

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Maire,
Stephane PARASSOLS BECQ

